

Par courriel : [REDACTED]

Lévis, le 27 juillet 2016

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès
N/D : 16I0016CM

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue, par courriel, le 11 juillet dernier relativement à l'obtention des superficies et cultures assurées au produit Céréales, maïs-grain et oléagineux (CMS) du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) à l'égard des dix dernières années, soit à compter de l'année d'assurance 2007 jusqu'en 2016, et ce, pour les MRC de Rivière-du-Loup et Des Basques.

À cet effet, vous trouverez en annexe un fichier Excel contenant les renseignements requis pour la période de 2007 à 2015. Toutefois, en ce qui concerne l'année d'assurance 2016, je tiens à vous informer que l'opération de la déclaration des superficies se terminera sous peu. Conséquemment, ces renseignements vous seront communiqués ultérieurement, soit vers la fin du mois d'août prochain.

Enfin, nous portons à votre attention que depuis l'année d'assurance 2016, les cultures de maïs-grain et de soya ne sont plus assurées au programme ASRA. Seuls les céréales et le canola demeurent couverts par ce programme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,

[REDACTED]

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques
1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca